

SÉMINAIRE D'INTÉGRATION

CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

MANDATURE 2024-2029

12 Mars 2024



Conseillers



Assemblée
Consultative



Société Civile



CESER OCCITANIE

Le CESER ou
Conseil économique, social et
environnemental régional:
2^e assemblée régionale,
Assemblée consultative placée
auprès du Conseil régional.

Représente par sa composition la
Société civile régionale
organisée.

Le CESER Occitanie
170 Conseillères et Conseillers.
Désignés par les 79 organisations
le composant ou choisis
directement par le préfet de
région et nommés par celui-ci
pour un mandat de 6 ans.

Les Conseillères et Conseillers :
Issus des 13 départements
de la région.
L'Assemblée est presque
paritaire.

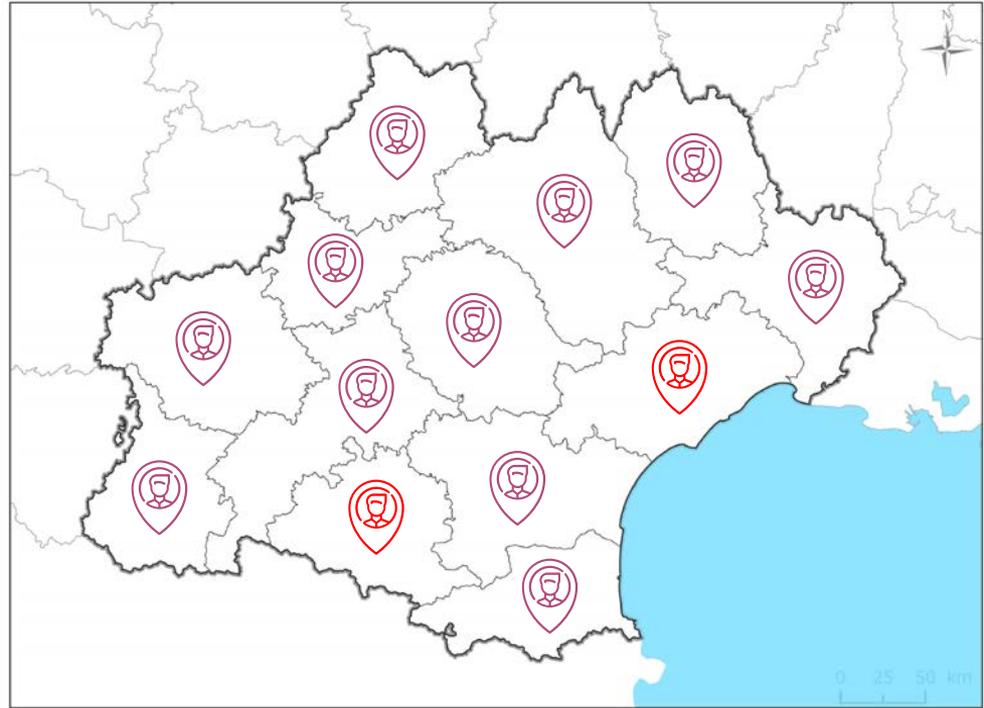
170 Conseillers



Société civile
régionale
organisée



Assemblée
consultative



Portrait du CESER - 1^{er} janvier 2024



64 Nouveaux
membres sur 170



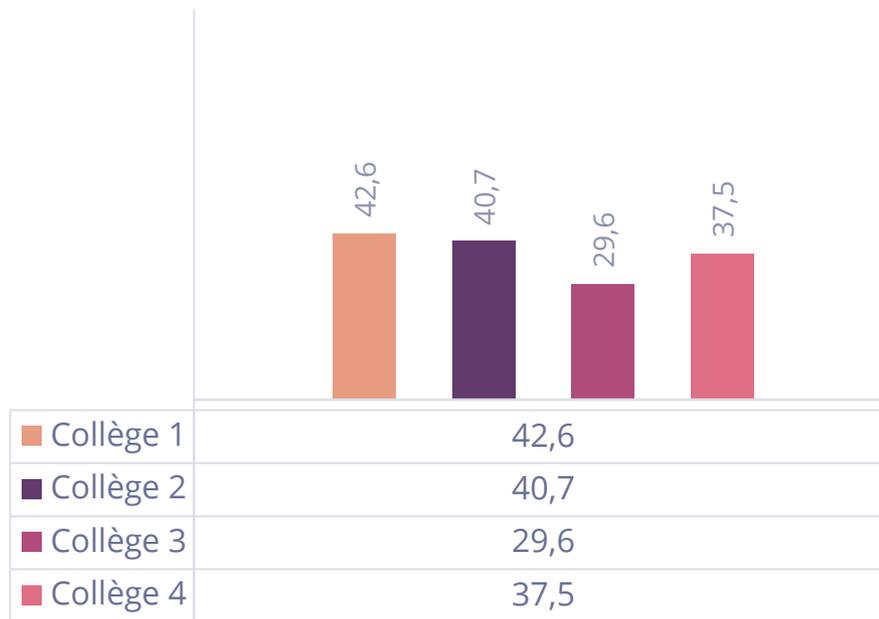
Age Moyen :
58 Ans



Doyen :
82 Ans



Benjamin :
23 Ans



Taux de renouvellement de la mandature
2024-2029 37,6%

Parité de L'assemblée



Parité
2018-2024



HOMMES

56,5

55,5

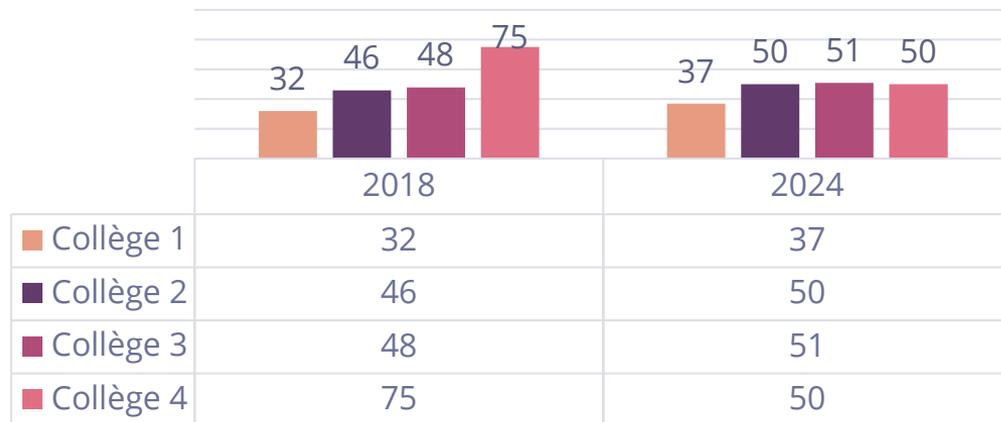
FEMMES

43,5

45,5



Taux de
féminisation dans
les colleges



Collège 1

2018

32

2024

37

Collège 2

46

50

Collège 3

48

51

Collège 4

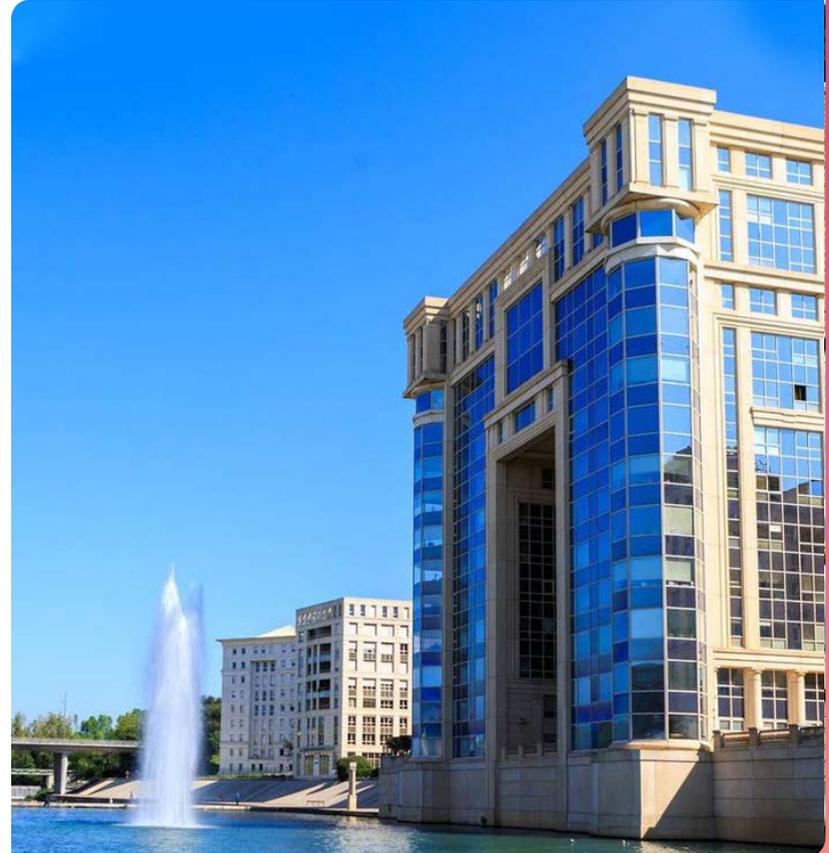
75

50

L'Assemblée s'appuie sur les services administratifs basés à Toulouse qui ont pour mission :

- Accompagner les conseillers.
- Assurer la communication et l'administration de l'institution.

Des bureaux à **Montpellier** à disposition de la présidence et de la direction.



30 Janvier 2024

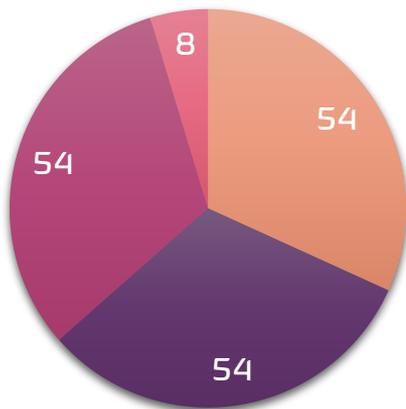


la nouvelle mandature installée par Pierre-André DURAND, Préfet de la région Occitanie

Le Président et le Bureau du CESER élus.

Un règlement intérieur adopté.

- Collège 1
- Collège 2
- Collège 3
- Collège 4



Entreprises et activités professionnelles non salariées



Organisations syndicales de salariés les plus représentatives



Organismes et associations qui participent à la vie collective de la région



Personnalités qualifiées

170 Conseillères et Conseillers répartis au sein de 4 collèges

Rôle et Missions du CESER

RÔLE

Éclairer par ses analyses et propositions le Conseil régional avec lequel il concourt à l'administration de la région, ainsi que les décideurs régionaux pour répondre aux problématiques des territoires et des citoyens et construire l'avenir.



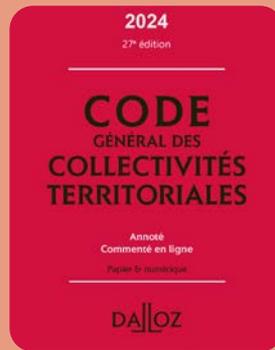
MISSION

Informier sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales.



MISSION

Participer aux consultations organisées à l'échelle régionale.



MISSION

Contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales.
Loi NOTRe du 7 août 2015.



MISSION

Conduire des études de prospective territoriale régionale.
Loi 3DS du 21 février 2022.



Le CESER, lieu d'écoute, de débat démocratique, de dialogue constructif, de regard croisé sur les sujets traités, laboratoire d'idées, dont l'hétérogénéité de la composition est un atout.

Focus sur les compétences des Régions



Développement économique, Innovation (élaboration du SRDEII)



Formation professionnelle et emploi



Aménagement durable du territoire et Environnement (gestion des déchets, élaboration et déploiement du SRADDET)



Transport
Financement LGV



Gestion des fonds européens FEDER, FEADER et une partie du FSE



Construction, entretien et fonctionnement des lycées



Enseignement supérieur



Gestion de l'eau



Soutien accès au logement, politique de la ville

Partage de compétences avec les autres collectivités locales :

Sport, culture, promotion des langues régionales, éducation populaire, tourisme et aménagement numérique.

Avis et contributions du CESER rendus sur saisine

SAISINE



Préfet de région

Sujets d'intérêt régional



Président du CESE

Contribution aux travaux des commissions du CESE

Présidente de Région

Obligatoire

Article L4241-1 CGCT

Documents budgétaires (OB, BP)
Planification stratégique régionale : schémas directeurs, Contrat de Plan Etat-Région...

Facultative

Article L4241-1 CGCT

Demandes d'avis ou d'études sur tout projet à caractère économique, social, culturel ou intéressant l'environnement de la région



Avis et contributions du CESER rendus sur autosaisine



Autosaisine
Article L4241-1 CGCT



Le CESER peut se saisir et émettre des avis sur toute question entrant dans les compétences de la région.



Autosaisines à l'initiative du Bureau du CESER.
Autosaisines sur propositions formulées par les commissions.

Les autosaisines : 2/3 des travaux de l'Assemblée

LE FONCTIONNEMENT DU CESER



LE BUREAU

38 MEMBRES
le Président,
13 Vice-
Présidents/
Vice-Présidentes
délégué.e.s
(collèges,
commissions, section)
et 24 membres.



COMPOSITION

ÉLU POUR 3 ANS
Ses membres sont
rééligibles.
Les collèges 1, 2 et 3
y sont équitablement
représentés et en
parité.

LE PRÉSIDENT



Jean-Louis CHAUZY
COLLÈGE 4

VICE-PRÉSIDENT.E.S DÉLÉGUÉ.E.S AUX COLLÈGES



Sophie GARCIA
COLLÈGE 1



Nathalie VEYRE
COLLÈGE 2



Olivier- Ronan RIVAT
COLLÈGE 3



Émeline LAFON
COLLÈGE 4

VICE-PRÉSIDENT.E.S DÉLÉGUÉ.E.S AUX COMMISSIONS ET À LA SECTION



Michel COLOMBIÉ
COMMISSION 1



Denis CARRETIER
COMMISSION 2



Éric LALANDE
COMMISSION 3



Sylvain LABBÉ
COMMISSION 4

VICE-PRÉSIDENT.E.S DÉLÉGUÉ.E.S AUX COMMISSIONS ET À LA SECTION



Béatrice MALLEVILLE
COMMISSION 5



Émilie VARRAUD
COMMISSION 6



Jérôme CAPDEVIELLE
COMMISSION 7



Karen SERRES
COMMISSION 8

Président.e à élire
COLLEGE 2

24 MEMBRES



Marie-Josée
AUGÉ-CAUMON
COLLÈGE 1



Michel
BAYLAC
COLLÈGE 1



Félicie
DOMÈNE
COLLÈGE 1



Sylvie
DORET
COLLÈGE 1



Samuel
HERVÉ
COLLÈGE 1



Philippe
JOUGLA
COLLÈGE 1



Florence
PRATLONG
COLLÈGE 1



Stéphane
BONNETAIN
COLLÈGE 2



Christine
CARLESSO
COLLÈGE 2



Yannick
CHEVEAU
COLLÈGE 2



Stéphane
DEDIEU
COLLÈGE 2



Marie-Martine
LIMONGI
COLLÈGE 2

24 MEMBRES



Frédéric
MILLOT
COLLÈGE 2



Vanessa
NY
COLLÈGE 2



Josette
RAYNAUD
COLLÈGE 2



Natalie
SINCZAK
COLLÈGE 2



Bernard
CREISSEN
COLLÈGE 3



Francis
DECOUCUT
COLLÈGE 3



André
DUCOUNAU
COLLÈGE 3



Monique
DUPUY
COLLÈGE 3



Jacques
GARCIA
COLLÈGE 3



Émilie
LEPRON
COLLÈGE 3



Émilie
TABERLY
COLLÈGE 3



Sabine VENIEL
LE NAVENNEC
COLLÈGE 3

Rôle du Bureau



Unique instance de pilotage et de décision.
Se réunit environ toutes les 6 semaines .



Décide et organise les travaux à réaliser par les commissions et la section.



Organise la préparation des assemblées plénières.



Valide les propositions de désignations auprès des organismes extérieurs.



Un dossier préparatoire avec ordre du jour :
Adressé en amont de la réunion aux membres du Bureau

Établissement d'un relevé de décisions après chaque réunion de Bureau

1 membre du Bureau empêché de participer à une réunion peut donner pouvoir à un autre membre du Bureau.

Relevé de décisions adressé aux 170 conseillères et conseillers

L'Assemblée plénière



6 fois par an au plus :
séances publiques
sauf décision
contraire du Bureau



Débat et vote les Avis



Lieu : alternativement dans les
agglomérations de Toulouse
et Montpellier ou tout autre lieu
à l'initiative du Président du CESER



Participation de la Présidente de
Région et du Préfet de région ou
de leurs représentants

Quorum obligatoire pour délibérer



L'Assemblée plénière

Une présentation
des avis ou
contributions par
les rapporteurs/
rapporteuses



Les Explications
de vote



Un procès-verbal
établi



Le vote à main
levée, mode de
votation ordinaire.
Le vote est réputé
favorable s'il est
majoritaire.



Publicité des travaux



Mise en ligne des avis et contributions adoptés sur le site internet du CESER



Large diffusion: Présidente de Région, conseillers régionaux, services administratifs du Conseil régional, Préfet de région, services de l'État, collectivités locales, chambres consulaires, autres CESER, CESE....



Écho dans la presse régionale: couverture médiatique des assemblées plénières, organisation de conférences de presse à l'initiative du Président du CESER



Engagement des conseillères et conseillers du CESER à faire valoir et diffuser les rapports auprès de l'organisme qu'ils représentent au CESER.

Les Commissions

C1

Aménagement du Territoire
Politiques environnementales
Mobilités - Infrastructures
Logement

C2

Espace et Développement Rural
Montagne - Agri-Agro - Forêt
Bois - Alimentation

C3

Activités et Mutations
économiques - Transitions et
Filières énergétiques - Économie
sociale et solidaire

C4

Enseignement Supérieur
Recherche - Valorisation - Transfert
Innovation - Numérique et
Intelligence Artificielle

Les Commissions

C5

Éducation – Formation – Emploi
Jeunesse – Enjeux de société

C6

Littoral – Coopérations
transfrontalières et
méditerranéennes – Europe

C7

Santé - Culture – Sport - Cohésion
Sociale – Précarité et Solidarités

C8

Finances – Politiques contractuelles
- Fonds européens - Suivi et
Évaluation des politiques publiques

Les Commissions

44
conseillers maximum

Répartition équilibrée par collège :

1 président/1 présidente : dirige et anime les débats.

+ 2 vice-présidents/vice-présidentes de collège différent de celui du président/de la présidente, qui l'assistent

=

bureau la commission.

Production des
AVIS et CONTRIBUTIONS :
Résultat d'un compromis entre les organisations membres du CESER.
Expression d'une position majoritaire au sein de la commission
Présentation et partage d'un diagnostic concerté.
Formulation des propositions.

1 chargé/chargée de mission :
Assiste et conseille techniquement la commission.

Rédige les avis et contributions.

A woman with dark hair styled in many small braids is shown in profile, looking out a window. The scene is backlit by bright, warm light, likely from the sun, creating a soft, golden glow around her hair and the window frame. The background outside the window is bright and slightly out of focus, showing some architectural lines.

Plus de
65
avis et
contributions
sous la
précédente
mandature

NOMBREUX SUJETS INVESTIS AU CESER

Développement des filières - Agri-agro - Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux
Énergies décarbonées - Eau ; Ruralités - Économie bleue - Environnement et santé - Déserts médicaux
- Effets de la réforme de la formation professionnelle - Numérique et territoires - Logement
Universitarisation des formations paramédicales - Loi 3DS - Transformation du bois - Schémas
régionaux - CPER - Fonds européens - Orientations budgétaires (OB) - Budget primitif (BP)...

Au moins 1 avis ou contribution produit par année, par commission.

Chaque année, entre octobre et décembre : ouverture du débat
sur les orientations budgétaires de la Région.

Dans des délais contraints, « véritable marathon » pour produire les avis obligatoires sur les OB
(octobre/novembre) et le BP (décembre).

La C8 « Finances » : commission de synthèse
Contributions de toutes les autres commissions

Une journée spéciale dédiée au BP chaque fin d'année, à laquelle participent tous les conseillers.

La section Prospective



Instance éclairante
des travaux des
commissions,
chargée de travailler
sur les scénarios
d'évolution de la
région à moyen et
long termes.



30 conseillers :
répartition
équilibrée des
collèges 1, 2 et 3



15 personnalités
extérieures
Article R. 4134-18
du CGCT



Première réunion :
élection du
président/de la
présidente et de 2
vice-présidents/vice-
présidentes.
Election organisée
sous la présidence du
benjamin d'âge.



Le CESER, c'est aussi...



Des conférences, des
colloques pour
Mieux **faire connaître** ses
travaux.

Être au plus près **des**
problématiques des
territoires.



MERCI

TOUTE L'ÉQUIPE DU CESER VOUS REMERCIE POUR VOTRE ATTENTION